SAINT-MICHEL

Vivre avec passion

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS DE PROMULGATION

Règlement numéro 2024-339 décrétant un mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives aux travaux d'entretien du cours d'eau Saint-Michel

AVIS est par la présente donné par la soussignée que le règlement numéro 2024-339 décrétant un mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives aux travaux d'entretien du cours d'eau Saint-Michel a été adopté par le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Michel à une séance ordinaire tenue le 13 février 2024.

Ledit règlement est maintenant déposé au service du greffe de l'Hôtel de ville au 1700, rue Principale, Saint-Michel.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Michel, ce 20e jour de février 2024.

(s) Caroline Provost

_____

Caroline Provost, greffière-trésorière adjointe